



## Délai de traitement des titres d'identité

publié le 14/03/2013

La direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN - es Inspection académique) nous demande de communiquer aux familles l'information suivante :

La préfecture des Deux - Sèvres nous informe des délais nécessaires à l'obtention des titres d'identité qui sont actuellement de huit semaines pour une carte nationale d'identité et de quatre semaines pour un passeport. Ces délais sont susceptibles de s'allonger du fait des périodes de pointes liées aux départs en vacances.

### INFORMATION IMPORTANTE POUR LES SÉJOURS A L'ÉTRANGER OU LE DNB



**Académie  
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.